



FFvolley

Service Civique

Un engagement volontaire pour l'intérêt général



Qu'est-ce que c'est ?



Pour qui ?

Ce dispositif s'adresse aux GSA, comités ou ligues, souhaitant accueillir un **Volontaire en Service Civique (VSC)** au sein de leur structure.

Le Service Civique est un **engagement volontaire** au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Le Volontaire est indemnisé environ **580€ net par mois** (principalement pris en charge par l'Etat) pour une mission de **24 heures par semaine**, et généralement sur une période de **8 mois**.



Comment accueillir un Volontaire dans sa structure ?

La FFvolley possède un agrément collectif « **Service Civique** », qui lui permet de bénéficier chaque année d'une enveloppe de contrats, qu'elle redistribue à ses ligues. Si vous êtes un club ou comité souhaitant accueillir un Volontaire, vous devez donc en faire la demande directement à **votre ligue**, et plus précisément au référent « Service Civique », qui vous expliquera la démarche à suivre ([annuaire des référents en page 2](#))



- Un Volontaire n'est pas autorisé à assurer l'encadrement d'une pratique sportive en autonomie.
- Un Volontaire doit intervenir en complément de l'action de vos bénévoles, salariés et/ou stagiaires sans s'y substituer.

Les avantages du Service Civique ?

- L'accueil d'un VSC permet d'expérimenter ou de développer de **nouveaux projets** au sein de votre association, ou de venir renforcer l'impact de vos actions existantes.
- L'action du VSC s'inscrit dans le cadre de **fiches missions** développées par la FFvolley et agréées par l'Agence du Service Civique. En fonction de votre projet, vous avez le choix parmi trois « **missions types** » ([présentées en page 2](#)).
- Les formalités administratives liées à la **création du contrat** sont assurées par votre ligue régionale ou la FFvolley.
- L'Etat prend en charge la majeure partie de l'indemnité mensuelle du VSC (**470€ sur 580€**). Le reste sera à la charge de votre ligue ou de votre association (à voir avec votre référent « Service Civique »).



FFvolley

Service Civique

Un engagement volontaire pour l'intérêt général



Les trois « fiches missions » validées par l'Agence du Service Civique

1) PROMOUVOIR LE VOLLEY SANTE

2) DEVELOPPER LE VOLLEY EN ZRR ET QPV

3) CONTRIBUER A L'ACCES ET A LA PROMOTION DU VOLLEY

Cette fiche mission a été développée pour les GSA, comités et ligues souhaitant accueillir un Volontaire dans le cadre du **projet de reprise/reliance du volley-ball** sur leur territoire. Le VSC pourrait ainsi participer, entre autres, à la mise en place de projets promotionnels ou à la recherche de structures partenaires locales (associations, collectivités, établissements scolaires, etc...) dans l'objectif d'initier des publics éloignés de la pratique du volley-ball.



Annuaire des référents « Service Civique » :

LIGUE	REFERENT	ADRESSE MAIL
ARA	Daniel MAISONNIAL	maisonnial.daniel@free.fr
BFC	Samuel BOYE	sboye@bourgognefranchecomtevolley.fr
BRE	Ugo BOSCOLO	developpement@volleybretagne.fr
CVL	Jean MARTIN	jean-martin@club-internet.fr
GDEST	Olivier TRITZ	otritz.lgevolley@gmail.com
HDF	Didier DECONNINCK	didier.deconninck@gmail.com
IDF	Delphine VIALA	secretaire.general@volleyidf.org
NORM	Gaëlle RAMARQUES	presidence@volleyballnormand.com
NAQ	David BORELLA	dborella.lavb@gmail.com
OCC	Mathieu BORD	bord.atr@occitanie-volley.org
PDL	Maud CHENARD	chargeprojets.volley.pdl@orange.fr
PACA	Alain ARIA	alain.aria@worldonline.fr
FFVOLLEY + AUTRES LIGUES	Yvan MAIROT	yvanmaillot.developpement@ffvb.org